



DÉPARTEMENT
DU
Puy-de-Dôme

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

Nombre de conseillers présents : **25**

Procurations : **6**

Nombre de conseillers absents : **2**

OBJET :
Demande de subvention à l'état au titre du Fonds vert 2025 – Axe 2 renaturation des villes et des villages pour les travaux d'aménagements d'ensemble de l'espace public Saint Genès

SÉANCE DU MARDI 9 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 9 septembre à dix-neuf heures ; Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué mercredi 3 septembre s'est réuni en salle du conseil à Thiers Dore et Montagne, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Pierre SUREDA, Pépa CAENEN, Thierry BARTHÉLEMY, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Bernard DUNIAT, Farida LAID, Sérap ALP, Annie CHEVALDONNE, Claire JOYEUX et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Hélène BOUDON à Sophie DELAIGUE ;
Claude GOUILLON-CHENOT à Catherine PAPUT ;
Sylvain HERMAN à Pascal THIRIOUX-RAUCOURT ;
Christophe MANKA à Martine MUNOZ ;
Michelle MAGNOL à David DEROSSIS ;
Patricia BOSTMAMBRUN à Isabelle FUREGON ;

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR ;
Betul SIMSEK ;

Secrétaire de séance :

Isabelle FUREGON



DEMANDE DE SUBVENTION À L'ÉTAT AU TITRE DU FONDS VERT 2025 – AXE 2 RENATURATION DES VILLES ET DES VILLAGES POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS D'ENSEMBLE DE L'ESPACE PUBLIC ST GENÈS

- **Vu** le Code Général des Collectivité Territoriales (CGCT), notamment son article L2122-22 ;
- **Vu** le Code de l'Urbanisme, notamment son article L300-1 ;
- **Vu** l'instruction relative aux règles d'emploi 2025 des dotations de soutien à l'investissement des collectivités territoriales et du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires ;
- **Vu** la circulaire DETR-DSIL-Fonds Verts, de la Direction de la Citoyenneté et de la Légalité de la Préfecture du Puy-de-Dôme en date du 28 octobre 2024 ;
- **Considérant** que le projet d'aménagement, prévoit le maintien des 500 m² végétalisés existants, tout en améliorant leur qualité (choix d'essences adaptés aux enjeux climatiques) ;
- **Considérant** que le projet d'aménagement, prévoit la dés-imperméabilisation de 710 m² de plusieurs espaces aujourd'hui goudronnés et bétonnés ;
- **Considérant** que le projet d'aménagement, prévoit de faire la part belle aux mobilités douces via notamment la suppression de 38 places, sur un espace de stationnement qui sera nouvellement végétalisé ;
- **Considérant** la nature des projets et des dépenses éligibles au titre de l'axe 2 dit « Renaturation des villes et des villages », du Fonds Vert 2025 ;
- **Considérant** l'estimation du coût d'opération au stade de l'étude d'Avant-Projet (AVP) ;

La dépense éligible prévisionnelle retenue sur la base des critères du Fonds Vert – Axe 2, s'élèverait pour ce projet à 1 663 426,45 euros Hors-Taxes (HT), pour un coût total d'opération estimé à 4 772 178,74 euros HT. Aussi, il est proposé au Conseil Municipal, de solliciter l'aide de l'Etat, au titre du Fonds Vert 2025 – Axe 2 « Renaturation des villes et des villages », pour un montant maximal de 728 371,40 euros, représentant 15,26 % des dépenses HT totales de ce projet.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Coût estimatif de l'opération	
Poste de dépenses	Montant prévisionnel HT
Travaux	3 844 171,00 €
Aléas sur travaux	387 212,50 €
Honoraires de Maîtrise d'Œuvre	454 663,71 €
Honoraires CT et CSPS	7 000,00 €
Frais d'études	73 877,53 €
Frais d'acquisition foncière	5 254,00 €
Coût HT	4 772 178,74 €



C.M. 09.09.2025

- N°12 -

Plan de financement prévisionnel			
Financeurs	Statut	Pourcentage	Montant sollicité
Etat – ANRU	Acquis	35,00 %	1 670 262,56 €
Europe – Fonds Européen de Développement Régional - (FEDER)	Acquis	21,24 %	1 013 707,89 €
Etat – Fonds Vert (axe 2)	À solliciter	15,26 %	728 371,40 €
Conseil Départemental – Fonds des Initiatives Communales (FIC 2023-2026)	À solliciter	5,45 %	260 000,00 €
Communauté de communes Thiers Dore et Montagne - (Cc TDM)	Acquis	3,05 %	145 401,14 €
Total financements publics (Ne peut excéder 80%)		80,00%	3 817 742,99 €
Fonds propres		20,00%	954 435,75 €
Total autofinancement (Ne peut être inférieur à 20%)		20,00%	954 435,75 €
Coût Total HT		100%	4 772 178,74 €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À LA MAJORITÉ AVEC 22 VOIX POUR, 3 VOIX CONTRE (Annie CHEVALDONNE, Claire JOYEUX, Philippe BARRAU) ET 6 ABSTENTIONS (Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Bernard DUNIAT, Farida LAID, Sérap ALP) :

- **Approuve** le plan de financement, présenté ci-dessus ;
- **Autorise** la sollicitation d'une subvention auprès de l'Etat, au titre de l'axe 2 du Fonds Vert 2025 ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance,

Isabelle FUREGON

Le Maire,

Stéphane RODIER



Envoyé en préfecture le 15/09/2025

Reçu en préfecture le 15/09/2025

Publié le 15/09/2025

S²LO

ID : 063-216304303-20250909-250909_12-DE